



## SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2023

Du 25 Février au 5 Mars 2023 - PARIS - PORTE DE VERSAILLES

### DEMANDE DE PARTICIPATION

(A RETOURNER AVANT LE **22 SEPTEMBRE 2022**)

#### PAVILLON NOUVELLE-AQUITAINE

**Stand Equipé**

#### VOTRE SOCIETE

Nom de l'organisme ou raison sociale : .....

Représenté par M ..... Fonction : .....

Nom de l'exposant (dans le cas où il ne s'agirait pas d'une société) : .....

SA  SARL  Organisme Public  Autres, à préciser : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

Email OBLIGATOIRE : .....

Responsable du dossier : ..... Fonction : .....

Nom du Dirigeant ..... Titre : .....

Attaché(e) de Presse : .....

N° Siret (obligatoire) : .....

N° Identification TVA : ..... Code APE : .....

Domiciliation bancaire : ..... Agence : .....

Adresse de facturation : (si différente) : .....

#### VOTRE STAND

Souhait en M<sup>2</sup> : ..... L'attribution des stands respectera dans la mesure du possible la superficie souhaitée, qui ne pourra en aucun cas être inférieure à votre souhait.

Attribution des angles :

6/12 m<sup>2</sup> = 1 angle  18 m<sup>2</sup> = 2 angles  24 m<sup>2</sup> = 3 angles  36 m<sup>2</sup> = 4 angles

**BULLETIN A RETOURNER PAR COURRIER UNIQUEMENT, ACCOMPAGNE DU CHEQUE  
D'ACOMPTE ET DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A :**

**AANA - SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE**  
Cité Mondiale – 6 Parvis des Chartrons - 33075 BORDEAUX CEDEX

DOSSIER COMPLET :  OUI  NON ARRIVE LE :

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

CASE A COCHER	EXPOSANTS	FRAIS DE DOSSIER HT	INSCRIPTION CATALOGUE	PRIX M <sup>2</sup> EQUIPE HT (y compris inscription au catalogue, assurance, eau et forfait électricité*)	JUSTIFICATIFS A FOURNIR <b>OBLIGATOIREMENT</b>
<input type="checkbox"/>	Producteurs Fermiers rattachés à un réseau reconnu : AP-BAF-MPP	Offerts	Offerte	339	Déclaration MSA
<input type="checkbox"/>	Viticulteurs Sous AOP ou IGP	160	Offerte	378	Déclaration de récolte
<input type="checkbox"/>	Artisans	160	Offerte	378	Inscription au Registre des Métiers – Fournir le n° de RM
<input type="checkbox"/>	Coopératives	160	Offerte	378	Statuts sur lesquels figure l'objet de la coopération
<input type="checkbox"/>	SICA de Producteurs	160	Offerte	378	Statuts et extrait Kbis si la SICA a la forme d'une société commerciale
<input type="checkbox"/>	Négociants	160	Offerte	439	Extrait Kbis avec mention de l'activité de négoce
<input type="checkbox"/>	Autres	160	Offerte	439	Extrait Kbis avec mention de l'activité de l'entreprise

\*forfait 4 KW intermittent et un point d'eau par îlot de 36 m<sup>2</sup>. - Acompte forfaitaire à régler 200 € TTC le M<sup>2</sup>

**NOUVEAU** : **Stand Partagé** sur la durée du salon (à condition d'avoir 2 exposants pour un stand pour la durée du salon)

Exposants	25 Février au 1 <sup>er</sup> Mars 2023		2 au 5 Mars 2023	
	6 M <sup>2</sup>	9 M <sup>2</sup>	6 M <sup>2</sup>	9 M <sup>2</sup>
Producteurs Fermiers	1 130 € HT	1 695 € HT	904 € HT	1356 € HT
Artisans, viticulteurs	1 260€ HT	1 890 € HT	1 008 € HT	1 512 € HT

Merci d'entourer la formule choisie

### VOTRE ACOMPTE OBLIGATOIRE

Les demandes sans acompte ne seront pas prises en considération. Chèque d'acompte à libeller à l'ordre de l'AANA.

L'exposant joint à sa demande de participation un acompte de :

Frais de dossier TTC.....	<b>192,00 €</b>
<b>200 € TTC</b> x .....m <sup>2</sup> .....	€
TOTAL TTC .....	€

*Pour les stands partagés, le montant de cet acompte sera à divisé par 2.*

**AUCUNE INSCRIPTION SUR UN SALON NE POURRA ETRE PRISE EN COMPTE SI L'EXPOSANT N'A PAS REGLE LA TOTALITE DE SES FACTURES RELATIVES AUX MANIFESTATIONS ANTERIEURES.**

### ENGAGEMENT

Le soussigné demande son admission comme exposant au Salon International de l'Agriculture 2023.

Il s'engage à se conformer aux Conditions Générales de Vente des manifestations commerciales de l'AANA à l'adresse <http://www.produits-de-nouvelle-aquitaine.fr/uploads/2021/07/CGV-AANA.pdf> aux dispositions particulières de la présente demande de participation, aux conditions particulières du Salon, au règlement général des Foires et Salons de France ainsi qu'au règlement complémentaire du Salon International de l'Agriculture et à respecter les engagements listés par l'AANA.

Le présent engagement est de rigueur et le soussigné déclare y souscrire sans réserve ni restriction.

Nom , Prénom et Fonction du Signataire : .....

**SIGNATURE** A ..... Le ..... 2022

CACHET de l'Entreprise

## DESCRIPTION DES PRODUITS PRESENTES SUR VOTRE STAND

(A remplir obligatoirement)

PRODUITS	SIGNE OFFICIEL DE QUALITE OU D'ORIGINE					
	LR	AOC	AOP	IGP	AB	Identifiant régional

## DESCRIPTION DES ENTREPRISES PRESENTEES SUR VOTRE STAND

Maximum 3 (A remplir obligatoirement)

Joindre une liste exhaustive des sociétés représentées et, pour chacune de ces sociétés, détailler les produits commercialisés sur stand à partir du modèle suivant :

**ATTENTION**, le cahier des charges des Régions de France autorise la présence de **3 sociétés maximum** représentées sur un même stand

RAISON SOCIALE ET ADRESSE COMPLETE	PRODUITS PRESENTES	SIGNE OFFICIEL DE QUALITE OU D'ORIGINE					
		LR	AOC	AOP	IGP	AB	Identifiant régional

## Règlements :

Le règlement général de la Fédération des Foires et Salons de France (dont le texte figure dans le Guide de l'exposant) demeure applicable aux exposants du Salon dans les dispositions qui ne sont pas contraires aux clauses de la présente demande de participation et au règlement particulier.

Un règlement particulier propre au secteur restauration et au secteur agro-alimentaire est élaboré conjointement par le Comité Organisateur, la FNCRA (Fédération Nationale des Comités Régionaux de Promotion des Produits agro-alimentaires) et sa commission « Salon de l'Agriculture ». Chaque exposant s'engage à respecter les termes de ce règlement sur son stand.

### RAPPEL DES ENGAGEMENTS AANA/NOUVELLE-AQUITAINE

**En étant exposant avec l'AANA, vous vous engagez être vigilants sur :**

- Le respect des autres exposants, du règlement général des Foires et Salons de France, des chartes de bonne conduite du Hall.
- La gestion des déchets.
- Le type de contenants utilisés : réutilisables, en matière recyclée et/ou compostable pour les couverts, assiettes, verres, sacherie...
- Le bruit : limitation à 70 DB.
- L'encombrement des allées de circulation.
- La signalétique des stands : hauteur maximale de 2,50 m pour un exposant (voir charte).
- La dégustation et la vente d'alcool pour une consommation responsable.

La participation via l'AANA s'entend sous réserve de la tenue effective de l'événement dans sa forme initiale et en considération des événements nationaux et internationaux pouvant survenir. En cas de report de la manifestation, les engagements de chacun courent jusqu'à l'édition suivante.